

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPA ID: 039-213904345-20220520-76_NACELLE-DE

Séance du 20 Mai 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	17
représentés	6
votants	23
Refus de	
vote	
Ne prennent	
pas part au	
vote	
Vote	
Pour	23
Contre	
Abstentions	

Présents: Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Sébastien JACQUES représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC Hervé CORON représenté par Dominique BONNET Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG Armande REYNAUD représentée par Catherine CATHENOZ Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS Olivier GRILLOT représenté par Jacky REVERCHON

<u>Absents</u>: André JOURD'HUI, Nicolas DEVAUX, Pascal PINGLIEZ, Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Jacky REVERCHON

Convocation: 1er avril 2022

n° 76

Objet : Acquisition d'une nacelle élévatrice

VU le code de la commande publique,

VU la délibération municipale du 8 avril 2022, dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif pour l'année 2022 qui comprend notamment l'acquisition d'une nacelle élévatrice pour les services techniques municipaux,

VU la note de synthèse n° 2022-71 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 20 mai 2022,

VU l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 12 mai 2022,

VU la consultation lancée pour l'acquisition d'une nacelle élévatrice pour les services techniques municipaux publiée sur la plateforme AWS le 6 avril 2022 ainsi que sur le site de la ville et sur le Progrès le 9 avril 2022, avec une date de limite de remise des offres fixée au 29 avril 2022 à 12H00,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le :

- 9 mai 2022 pour l'ouvertures des offres,
- -12 Mai 2022 pour une proposition de choix de l'attributaire,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette consultation il était demandé la fourniture d'une nacelle d'occasion avec reprise de l'actuelle nacelle,

CONSIDERANT que l'analyse des offres a été faite conformément aux critères du règlement de consultation, à savoir :

- Prix

60 %

- Valeur technique

40 %,

.../.

Conseil Municipal - séance du 20 mai 2022 Délibération municipale n° 76 Envoyé en préfecture le 15/06/2022 Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le



ID: 039-213904345-20220520-76_NACELLE-DE

.../. 2 –

CONSIDERANT que 4 candidats ont remis une offre, analysée par le directeur des services techniques municipaux qui a établi un rapport d'analyse présenté à la Commission d'Appels d'Offres (CAO) réunie le lundi 12 mai 2022. Sur la base du rapport d'analyse des offres, la CAO propose d'attribuer le marché concernant le l'acquisition d'une nacelle élévatrice à la société société KLUBB France SAS pour un montant de 39 500 € HT, reprise de l'ancienne nacelle déduite,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité.

1/ DECIDE de suivre l'avis de la CAO et d'attribuer le marché public lié l'acquisition d'une nacelle élévatrice pour les services techniques municipaux à la société KLUBB France SAS pour un montant de 39 500 € HT, reprise de l'ancienne nacelle déduite.

2/ AUTORISE le Maire à signer le marché public lié l'acquisition d'une nacelle élévatrice pour les services techniques municipaux, ainsi que tout document qui s'y rapporte.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus, Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET